

rapport directement au CRAD.

13. A la page 742 du volume III, le Comité recommandait que "chaque ministère et organisme gouvernemental applique le principe énoncé dans le rapport Rothschild, voulant que la recherche appliquée et le développement reposent sur la relation client-fournisseur afin d'améliorer les micro-décisions touchant les sciences et la technologie."

14. Avant le 1^{er} avril 1974, où la recherche et le développement pour la défense au sein du MDN furent réorganisés, le Ministre, les Forces armées canadiennes et le quartier général du Ministère auraient été considérés comme les "clients" pour la recherche appliquée, et le Conseil de recherches pour la défense, comme le "fournisseur", suivant la terminologie du rapport Rothschild. Le mémoire du MDN présenté en 1968 au Comité sénatorial montrait la division des responsabilités pour la recherche et le développement entre le Conseil et les Forces armées. Il expliquait les divers moyens grâce auxquels on identifiait les besoins des clients pour les faire entrer en ligne de compte dans la planification et l'application des programmes de recherche. Il exposait aussi les changements que le CRD effectuait à l'époque pour resserrer les liens entre lui (fournisseur du Ministère) et les Forces armées (client) à tous les niveaux, mais surtout entre les services militaires et les centres de recherches.

15. De 1968 à 1974, l'envergure et le niveau d'activité des relations client-fournisseur se sont développés. Plusieurs mécanismes étaient prévus pour que les besoins fondamentaux des clients influent sur les décisions concernant les objectifs de la recherche. Cependant, par suite de changements et de réorganisations, ces mécanismes et beaucoup de ceux qui étaient décrits dans le mémoire de 1968 ont été remplacés.